

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **13 juin 2023 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Marie-France Potvin, directrice du Service des finances et trésorière, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du « Rapport financier » et du « Rapport du vérificateur externe » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 44 pendant la période de questions du public.

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 45 pendant la période de questions du public.

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 21 h 25 pendant la période de questions du public.

RÉSOLUTION...
2023-06-318

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Appui – Pétition à la Chambre des communes – Décontamination et cession par le gouvernement fédéral du champ de tir Saint-Maurice
- 19.2 Autorisation de signature – Convention collective entre la Ville de Blainville et le Syndicat canadien de la fonction publique (S.C.F.P.), section locale 5045 – secteur aquatique – Années 2022-2026
- 19.3 Confirmation d'embauche – Directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire
- 19.4 Octroi de mandat – Procédures judiciaires devant la Cour supérieure du Québec – 36, rue de Cheverny
- 19.5 Remerciements – Conseil d'administration de l'Association des gens d'affaires de Blainville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-319

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
16 MAI ET 6 JUIN 2023

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du **16 mai 2023** et de la séance extraordinaire du **6 juin 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 21 h 30.

AVIS DE MOTION...
2023-06-320

RÈGLEMENT 1635

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1635 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux préventifs de stabilisation des talus du Ruisseau Charron à la Ville de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 900 000 \$ à cette fin.**

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1635 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux préventifs de stabilisation des talus du Ruisseau Charron à la Ville de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 900 000 \$ à cette fin.**

AVIS DE MOTION...
2023-06-321

RÈGLEMENT 1672

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1672 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'exécution de travaux de construction, modernisation et rénovation de bâtiments municipaux, et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin.**

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1672 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'exécution de travaux de construction, modernisation et rénovation de bâtiments municipaux, et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin.**

RÉSOLUTION...
2023-06-322

DEMANDE DE DÉMOLITION 2023-00665
36, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'une habitation multifamiliale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit autorisée la démolition du bâtiment principal à usage commercial situé au 36, boulevard de la Seigneurie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-323

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 19 MAI 2023

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **19 mai 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-324

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00049
CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE JARDIN
(DISTANCE MINIMALE)
91, RUE DES ROSEAUX
(LOT 3 813 485)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-05-06.1** du 19 mai 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray qu'il soit accordé au lot **3 813 485** du Cadastre du Québec (*91, rue des Roseaux*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE qu'un pavillon de jardin soit attenant à deux remises**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, une distance minimale de 1,5 mètre est prescrite entre tout bâtiment ou construction accessoire.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-325

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00053
PROJET INTÉGRÉ – PHASE 2 – NOUVEAU BÂTIMENT
MULTIFAMILIAL (RAPPORT BÂTI/TERRAIN)
279, CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE
(LOTS 5 980 653, 5 980 654 ET 5 980 656)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-05-06.2** du 19 mai 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé aux lots **5 980 653, 5 980 654 et 5 980 656** du Cadastre du Québec (*279, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour le projet intégré, un rapport bâti/terrain de 0,53**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-631, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un rapport bâti/terrain maximal de 0,25 est prescrit, le tout selon la condition suivante :

- Que les problématiques existantes relatives au stationnement, aux camions de déménagement, aux collectes des matières résiduelles et à la gestion de la neige soient corrigées lors du dépôt de la phase 2.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-326

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00040, 2023-00041, 2023-00042, 2023-00043, 2023-00052, 2023-00050 ET 2023-00051

ATTENDU les recommandations du 19 mai 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2023-00040	599A, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment multifamilial isolé Recommandation C.C.U. 23-05-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2023-00041	599B, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment multifamilial isolé Recommandation C.C.U. 23-05-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2023-00042	599C, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment multifamilial isolé Recommandation C.C.U. 23-05-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2023-00043	597, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment unifamilial jumelé Recommandation C.C.U. 23-05-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2023-00052	36, boulevard de la Seigneurie Est Nouvelle construction – Bâtiment multifamilial Recommandation C.C.U. 23-05-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2023-00050	64, rue de Chantemerle Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-05-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2023-00051	1450, boulevard du Curé-Labelle POÊLES ET FOYERS RIVE-NORD Enseigne murale Recommandation C.C.U. 23-05-05.7 et plans (Annexe G)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00040, 2023-00041, 2023-00042, 2023-00043, 2023-00052, 2023-00050 et 2023-00051** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à G »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-327

PROJET INTÉGRÉ
DEMANDE PI-2023-00039
NOUVELLES CONSTRUCTIONS
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS
591-599, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

ATTENDU QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de nouvelles habitations multifamiliales isolées et unifamiliales jumelées, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation **23-05-04.1** du 19 mai 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI-2023-00039** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-328

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-184 P2

ATTENDU QU'en date du 16 mai 2023, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-184 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-184 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-329

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CADRE TEMPORAIRE
CONTREMAÎTRE GÉNÉRALISTE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Donald Gariépy** au poste cadre de « *Contremaître généraliste* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 1^{er} juin 2023, pour un remplacement temporaire d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-330

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POLICIERS TEMPORAIRES

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer l'embauche de **M. Thomas Foisy**, rétroactivement au 15 mai 2023 et de **Mme Pénélope Lavigne**, rétroactivement au 29 mai 2023, aux postes de « *Policier temporaire* » au Service de police, et ce, conditionnellement à la réussite de leurs périodes de probation. Ces postes sont accrédités par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-331

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
SECRÉTAIRE JURIDIQUE
SERVICES JURIDIQUES

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mme Jasmine Sabourin** au poste permanent de « *Secrétaire juridique* » aux Services juridiques, à compter du 19 juin 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-332

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2023

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 avril au 15 mai 2023** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-333

NOMINATION DE POLICIERS AUXILIAIRES

ATTENDU QUE la permanence de deux policiers temporaires est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de nommer les deux policiers temporaires suivants à titre de *policier auxiliaire permanent*, soit **Frédéric Migneault**, rétroactivement au 9 avril 2023 et **Myriam Daneau**, rétroactivement au 14 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-334

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL
COORDONNATEUR OPÉRATIONNEL
SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le *Contrat de travail à durée déterminée* de **M. Dave Goldsbrough** au poste contractuel de « *coordonnateur opérationnel* » au Service de police, et ce, pour la période du **31 août 2023 au 31 décembre 2024 inclusivement**.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le *Contrat de travail à durée déterminée*, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-335

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO. 100949

ATTENDU les événements reprochés à l'employé no. **100949**;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 5 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'ordonner la suspension sans solde pour une durée de trois (3) jours de l'employé no. **100949**, laquelle devant être purgée aux dates déterminées par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-336

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-027-1
ACQUISITION ET LIVRAISON D'UNE POMPE 50HP
POUR L'EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.** pour l'acquisition et la livraison d'une pompe 50HP pour l'eau potable, au montant de **62 315,73 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-337

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-047
RÉFECTION DES SIX SURFACES DE TENNIS EN ACRYLIQUE AU
PARC ÉQUESTRE DE BLAINVILLE**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **INDIK INC.** pour la réfection des six surfaces de tennis en acrylique au parc équestre de Blainville, au montant de **68 007,71 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05.810.10.000 (fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-338

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-009 P
RÉFECTION D'ÉMISSAIRES PLUVIAUX

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SOLUTIONS HYDRIQUES QWATRO INC.** pour les travaux de réfection d'émissaires pluviaux, au montant de **279 613,45 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1664.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'autorisation des travaux par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-339

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-011 P
DIVERS TRAVAUX – POSTE DE POLICE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BANEXCO INC.** pour la réalisation de divers travaux au poste de police, au montant total de **381 613,52 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1665.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-340

APPROBATION – RÈGLEMENT 1347-38

ATTENDU QU'en date du 16 mai 2023, le *Projet de Règlement 1347-38* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Règlement 1347-38 modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-341

APPROBATION – RÈGLEMENT 1671

ATTENDU QU'en date du 16 mai 2023, le *Projet de Règlement 1671* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver le *Règlement 1671 décrétant l'exécution de travaux de réfection des toitures de la caserne nord et de l'hôtel de ville, et un emprunt de 1 950 000 \$ à cette fin*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **3 au 7 juillet 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-342

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE LOCATION D'UNE PARTIE DES ESPACES
ET ÉQUIPEMENTS DU PARC ÉQUESTRE DE BLAINVILLE
AERLLL-CSE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville possède au parc équestre les espaces et équipements nécessaires à la tenue d'événements de nature équestre;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut en faire la location pour des événements de courte durée;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite préserver la vocation équestre du parc dans une partie de ses installations;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville entend respecter son objectif de tenir des activités de nature équestre à coût nul pour les citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, avec l'**Association équestre régionale Laval, Laurentides, Lanaudière – Chasse, saut, équitation (AERLLL-CSE)**, l'entente pour la location d'une partie des espaces et équipements du parc équestre pour la tenue d'un événement prévu du 1^{er} au 3 septembre 2023, selon les termes et aux conditions apparaissant à l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02.825.00.531 et les revenus à même le poste budgétaire 01.234.39.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-343

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-344

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES TRAVAUX
PRÉVENTIFS DE STABILISATION DES TALUS DU RUISSEAU
CHARRON AVEC
LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**

ATTENDU QU'une analyse de risque pour évaluer les dangers de glissements de terrain de grande envergure, réalisée par le gouvernement du Québec, a mis en lumière un risque potentiel de glissements de terrain fortement rétrogressifs le long du Ruisseau Charron sur les territoires de Blainville et Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE des travaux préventifs de stabilisation des talus du Ruisseau Charron ont été entrepris;

ATTENDU QUE les travaux visés font l'objet d'une aide financière du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE les parties, de concert avec le ministère de la Sécurité publique, ont convenu que la Ville de Sainte-Thérèse serait le maître d'œuvre des travaux sur le territoire des deux villes;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente et d'en préciser les modalités;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, ***l'Entente intermunicipale concernant les travaux préventifs de stabilisation des talus du Ruisseau Charron*** avec la Ville de Sainte-Thérèse, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-345

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN REGROUPEMENT
DE CERTAINES MUNICIPALITÉS
EN VUE DE L'OCTROI EN COMMUN D'UN CONTRAT
DE LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS RADIO-VOIX P25
SOUS FORME DE TEMPS D'ONDES ET SERVICES**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est partie à un regroupement de plusieurs villes et régies de la Couronne Nord de Montréal dans le cadre d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d'ondes et services;

ATTENDU QUE le contrat actuel, octroyé en 2013 à la firme Bell mobilité division Radio, arrivera à son terme de 10 ans, le 14 mai 2024;

ATTENDU QUE les villes de Blainville, Mascouche, Saint-Eustache, Terrebonne, L'Assomption, Repentigny, Sainte-Thérèse et Boisbriand et la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville souhaitent conclure une nouvelle entente leur permettant de procéder à un octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d'ondes et services;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettant à des municipalités et régies intermunicipales de se regrouper afin d'octroyer en commun un contrat de service.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Francis Allaire que la Ville de Blainville autorise la création d'un regroupement composé des villes de Blainville, Mascouche, Saint-Eustache, Terrebonne, L'Assomption, Repentigny, Sainte-Thérèse et Boisbriand et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour l'octroi d'un contrat commun relatif à la location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et services.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De nommer le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant à titre de représentant de la Ville chargé de l'application de l'entente intermunicipale et du suivi auprès des autres villes et régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-346

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE
310, RUE LEGAULT
9237-0253 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat que la Ville accorde une mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **26 683 735**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-347

**MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT
9444-7836 QUÉBEC INC.
LOT 6 458 114
RUE JEAN-GUYON**

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-02-095, adoptée le 21 février 2023, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **9444-7836 QUÉBEC INC.** et autorisait ainsi la vente du lot **6 458 114** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, d'une superficie de **3 129,5** mètres carrés;

ATTENDU QUE cette offre d'achat accordait à l'Acheteur une période de vérification diligente de cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 21 juin 2023;

ATTENDU QU'en date du 1^{er} juin 2023, la compagnie **9444-7836 QUÉBEC INC.** avisait la Ville qu'un délai supplémentaire de vérification diligente serait requis afin de terminer l'évaluation de la faisabilité du projet envisagé;

ATTENDU QUE la Ville a intérêt à ce qu'une période supplémentaire de vérification diligente soit accordée à l'Acheteur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que la Ville accorde à la compagnie **9444-7836 QUÉBEC INC.** une période supplémentaire pour effectuer sa vérification diligente, soit jusqu'au **21 juillet 2023**.

QUE tous les autres termes et conditions de l'offre demeurent inchangés.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-06-348**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **mai 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-06-349**

**ENGAGEMENT DE LA VILLE
POUR LES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2026**

ATTENDU QUE par la résolution 2022-05-313 du conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 10 mai 2022; la Ville de Blainville a déposé sa candidature pour tenir la finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 sur son territoire;

ATTENDU QUE par la résolution 2022-08-518 du conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022, la Ville a déposé un cahier technique à « SPORTSQUÉBEC » qui détaille les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées, notamment pour chacune des disciplines sportives;

ATTENDU QUE par la résolution 2023-01-050 du conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 24 janvier 2023, la Ville :

- Déposait le cahier des partenaires essentiels et le budget préliminaire de la candidature de Blainville à la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;
- S'engageait à contribuer financièrement à l'organisation de la Finale en remettant un montant maximum de 1 500 000 \$ sur trois ans (2024-2026) au comité organisateur, conditionnellement à l'obtention de la Finale et une contribution d'une valeur maximum de 1 000 000 \$ en fourniture de service, incluant le prêt d'employés à temps plein pour la durée de l'organisation des Jeux;
- Rendait disponibles gratuitement ses installations sportives, culturelles et communautaires pour le déroulement des activités de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;
- Et s'engageait à assurer la promotion de Blainville comme milieu candidat.

ATTENDU QUE la Ville a franchi avec succès les deux premières étapes de la mise en candidature.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

D'autoriser la directrice par intérim du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire ou son remplaçant, à déposer le cahier final de candidature de la Ville de Blainville à la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 à « SPORTSQUÉBEC »;

De signer un protocole d'entente avec le Comité organisateur et « SPORTSQUÉBEC » dans les 150 jours suivant l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;

De confirmer que si la Ville de Blainville obtient l'organisation de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026, elle s'engage à :

- Collaborer et fournir une assistance en déléguant un ou des représentants de la Ville au comité de transition, et au conseil d'administration du comité organisation des Jeux, et ce, dès sa formation;
- Collaborer et fournir l'assistance opérationnelle nécessaire à la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 en déléguant, si requis, du personnel de ses services des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, des travaux publics, des finances, des Services juridiques, des communications, de la police et des incendies;

- Assumer la responsabilité de toutes les implications financières et civiles de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-350

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-012 P
NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE
ET D'ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION DES
EAUX PLUVIALES

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-04-220** adoptée le 12 avril 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE (FARS Saninord)** pour le nettoyage des stations de pompage et d'équipements de décantation des eaux pluviales pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE (FARS Saninord)** pour le nettoyage des stations de pompage et d'équipements de décantation des eaux pluviales pour l'année 2023, au montant de **55 805,08 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.415.00.527*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-351

REJET DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-023
PARC FONTAINEBLEAU
AJOUT DE CLÔTURES AUX TERRAINS DE PICKLEBALL

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions par voie d'invitation **SG2023-023** pour l'ajout de clôtures aux terrains de pickleball situés dans le parc Fontainebleau;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une seule soumission et qu'elle présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur David Malenfant de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SG2023-023** pour l'ajout de clôtures aux terrains de pickleball situés dans le parc Fontainebleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-06-352

APPUI - PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES
DÉCONTAMINATION ET CESSION PAR LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL DU CHAMP DE TIR
SAINT-AURICE

ATTENDU QUE le site du champ de tir Saint-Maurice est un terrain de 6,5 kilomètres carrés, situé au nord de l'autoroute 640, sur le territoire de la Ville de Terrebonne et appartenant au ministère de la Défense nationale;

ATTENDU QU'il s'agit d'un site désaffecté depuis plus de 50 ans;

ATTENDU QU'il y a une possible présence de munitions non explosées sur le terrain;

ATTENDU QUE l'endroit est présentement clôturé et l'accès interdit, alors qu'il pourrait être rendu accessible suite à sa décontamination;

ATTENDU QU'il y a près d'une vingtaine d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier sur le site.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'appuyer la pétition pilotée par la députée fédérale de Terrebonne, Mme Nathalie Sinclair Desgagné, pour demander au gouvernement fédéral de décontaminer le champ de tir Saint-Maurice, de le céder et de le protéger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-06-353**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION COLLECTIVE
ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE
ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
(S.C.F.P.), SECTION LOCALE 5045
SECTEUR AQUATIQUE - ANNÉES 2022-2026**

ATTENDU QUE la convention collective entre la Ville de Blainville et la section locale 5045 du *Syndicat canadien de la fonction publique* (secteur aquatique) est échue depuis le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE plusieurs séances de négociation ont eu lieu de septembre 2022 à mai 2023, menant à une entente de principe le 18 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective entre la Ville de Blainville et le **SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 5045** (secteur aquatique) pour les années 2022 à 2026 inclusivement, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-06-354**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur David Malenfant de confirmer l'embauche de **Mme Stéphanie Lachaine** au poste cadre permanent de « *Directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* », à compter du 14 juin 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-06-355**

**OCTROI DE MANDAT - PROCÉDURES JUDICIAIRES DEVANT LA
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
36, RUE DE CHEVERNY**

ATTENDU QUE le 27 avril 2023, cent six (106) chiens ont été saisis par le Service de police de Blainville dans une maison unifamiliale sise au 36, rue de Cheverny à Blainville où le propriétaire et autres défendeurs exploitent un commerce d'élevage, de reproduction et d'hébergement de chiens;

ATTENDU QUE ces activités contreviennent à la réglementation municipale à plusieurs égards, à savoir :

- Contravention à la réglementation de zonage en exerçant des activités de nature agricole et commerciale dans une zone où seuls les usages résidentiels (unifamilial) sont permis;
- Contravention à la réglementation sur les animaux qui limite à un maximum de trois (3) le nombre de chiens qui peuvent être hébergés dans une maison unifamiliale en tout temps;
- Contravention à la réglementation municipale sur les animaux et à la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* en ne fournissant pas un milieu de vie et des conditions qui assurent le bien-être et la santé des chiens;
- Contravention à la réglementation sur les animaux qui oblige tout propriétaire de chien à l'enregistrer auprès de la Ville et à obtenir une médaille pour celui-ci;
- Contravention à la réglementation sur les permis et certificats pour avoir aménagé sans permis un chenil et un centre d'hébergement pour chiens dans une maison unifamiliale;
- Contravention à la réglementation sur les permis et certificats pour avoir aménagé sans permis un logement secondaire dans une maison unifamiliale.

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre à la Ville de récupérer des personnes responsables des contraventions à la réglementation municipale, tous les frais encourus pour la saisie, les soins, l'hébergement, la nourriture, la médication et la disposition des cent six (106) chiens saisis, de même que pour établir les modalités entourant la disposition de ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de mandater la firme **DHC AVOCATS INC.** aux fins d'entreprendre tous les recours judiciaires appropriés, incluant des recours en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour faire cesser les contraventions à la réglementation municipale constatées à l'immeuble sis au 36, rue de Cheverny, à Blainville, de même que pour récupérer tous les frais encourus par la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-06-356**

**REMERCIEMENTS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE l'Association des gens d'affaires de Blainville (AGAB) a été créée en 1990 et qu'elle a contribué à la promotion de l'achat local et à la représentation des intérêts des gens d'affaires de Blainville;

ATTENDU QUE l'AGAB a été dirigée par des bénévoles dévoués et une permanence au service des membres;

ATTENDU QUE l'AGAB et la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville ont convenu d'unir leurs forces dans une nouvelle structure appelée « Aile Blainville » qui représentera maintenant les gens d'affaires de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat que des remerciements soient adressés à toutes les personnes qui se sont impliquées à ***l'Association des gens d'affaires de Blainville*** depuis 1990, et ce, tant au sein du conseil d'administration qu'à la permanence.

QUE des remerciements soient adressés au président sortant de l'AGAB, ***M. Charles Bergeron-Vachon*** ainsi qu'aux membres sortants du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2023-06-357**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la séance soit levée à 22 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER